MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 pour le renouvellement de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives de catégorie A ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 concernant la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives de catégories B et C ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées à le faire ;

Sur proposition du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Laurent BELLÉGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Jean-Luc LINARD, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Stéphanie LOUCHEZ, cheffe du bureau du pilotage des emplois ;
- Madame Anne-Sigrid FUMEY, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences ;

- Monsieur Jérôme SANTERRE, chef du bureau de l'administration des personnels ;
- Madame Jeanne DELAMOTTE, chargée de mission juridique au sein du bureau de gestion des personnels de catégories B et C ;
- Madame Elodie FORET, chargée de mission juridique au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation – recherche ;

Membres suppléants

- Madame Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Laurent DEVILLIERS, assesseur du doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ;
- Madame Christine GUERIN, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Eléonore LEFEBVRE, adjointe à la cheffe du bureau du pilotage des emplois et des compétences ;
- Monsieur Amaury TIBERGHIEN, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Monsieur Stéphane JACOB, chargé de mission au sein de la sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Pascal COSSARD, adjoint au chef du bureau de l'administration des personnels ;
- Monsieur Aziz MOUBILE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Monsieur Christophe MALGLAIVE, chargé de mission transverses au sein du bureau de gestion des personnels de catégorie A ;

B - Représentants des organisations syndicales

1) Collège de la catégorie A

Membres titulaires

- Madame Pascale HOMOLLE-LOTTEAU (CAP CCP Unis pour tous) ;
- Madame Muriel MAHE (CAP CCP Unis pour tous) ;
- Monsieur Jacques MOINARD (CAP CCP Unis pour tous) ;
- Monsieur José RATRIMOHARINOSY (L'Elan commun) ;
- Monsieur Valentin MERONVILLE (FO Agriculture).

Membres suppléants

- Madame Agnès GIRAUD (CAP CCP Unis pour tous) ;
- Monsieur Jonathan PIERRE (CAP CCP Unis pour tous) ;
- Monsieur Frédéric REYMONDON (CAP CCP Unis pour tous) ;
- Madame Muriel VAUTIER (L'Elan commun) ;
- Monsieur Florentin VERMERSCH (FO Agriculture).

2) Collège des catégories B et C

Membres titulaires

- Monsieur Baptiste CHAUVIN (L'Elan commun) ;
- Monsieur William HAMY (L'Elan commun) ;
- Madame Anne-Sophie KURZYDLO (FO Agriculture) ;
- Madame Marine GOMES (CAP CCP Unis pour tous) ;
- Madame Henriette RUGGERI (UNSA Fonction Publique).

Membres suppléants

- Monsieur Romain BERNARD (L'Elan commun) ;
- Monsieur Aurélien DA SILVA ABREU (L'Elan commun) ;
- Madame Mélanie RYCKEMBUSCH (FO Agriculture) ;
- Madame Saliha BOUADLA (CAP CCP Unis pour tous);
- Monsieur Guillaume CHEVREAU (UNSA Fonction Publique).

Article 2

L'arrêté du 18 octobre 2022 désignant les représentants de l'administration et les représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général par intérim du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait, le 14 MARS 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Pour le ministre et par délégation,

Le chef du service
des ressources humaines,

Xavier MAIRE